

# Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français



Comité SUD-EST



Uaicf Dijon
12 rue de l'Arquebuse 21000 Dijon
Tel 03 80 42 11 72

Permanence du bureau : lundi 8h00/10h30 Consulter notre site : <a href="http://www.uaicf-dijon.fr">http://www.uaicf-dijon.fr</a> Nous contacter : uaicfdijon21@gmail.com

Dijon le 02 juillet 2018

# PV de la réunion du conseil de l'UAICF de Dijon

Du lundi 02 juillet 2018

#### Présents:

<u>Administrateurs</u>: Charchaude Marc, Ménigoz Thierry, Drouhin Jocelyne, Dupaquier Bénigne, Rebourg

Michel, Barrand Daniel, Berthe Françoise, Perrot Patricia

Responsables de section : Demolombe Daniel, Comte Yves, Grandperret Didier, Petiot Gilles

Administrateurs excusés : Vogel Claude, Genoud Pierre

Responsable section excusés: Grumel Danièle, Aucordonnier Dominique, Gauthier Nadine,

Absents: Sirdey Thierry(CE), Giroux Pierre

#### Ordre du jour :

- Le PV du 30 avril est approuvé.
- **Bureau :** (ouverture les lundis de 8h30 à 10h30) sera fermé pour les vacances d'été. Réouverture le lundi 3 septembre 2018.

Revoir le plan d'occupation des salles.

Le 6 octobre un forum est programmé à l'ALSH des Bourroches avec toutes les sections

RGPD (voir en annexe).

Distinctions UAICF 2019:

Toutes les sections ont été contactées par courriels.

A ce jour quelques-unes ont répondu, pas de nouvelle proposition.

- Réunion avec la ville de Dijon: La Vice-présidente y a assisté, il y avait beaucoup d'associations présentes, ces dernières ont pu s'exprimer sur ce qu'elles pensaient de l'action de la ville. Désormais toute correspondance doit passer par informatique. Il y a eu des informations sur les financements. (voir annexe 1)
- L'assemblée générale : elle aura lieu le vendredi 30 novembre 2018. Elle se tiendra l'ALSH des Bourroches avec en principe Jean Raymond Murcia président du Comité UAICF Sud Est.
- Relations avec l'UAICF, les collectivités locales et le CE :
- incivilités du printemps, rue Léon Mauris, le grillage de clôture promis est toujours prévu.

Inauguration par la ville de Dijon de la place André Gervais. Etaient présents pour l'UAICF Dijon Messieurs Dupaquier et Demolombe.

UAICF : deux réunions sont prévues au théâtre Traversière : le 27 septembre Colloque culturel

le 8 décembre Congrès UAICF, un seul représentant par association.

## Formation pour le renouvellement des membres dirigeants d'une association.

Dijon recherche toujours des volontaires pour la formation de dirigeants (formation très intéressante).

- ➤ Effectifs: total démissions/ décès en 2018: 35 (1 seul décès Jacqueline LAULT des arts manuels de Dole). 26 adhésions nouvelles en 2018, soit un solde de -9 par rapport à 2017)
- Finances: Présentation par Thierry Ménigoz et Dupaquier Bénigne.

Les finances sont saines et les sommes s'équilibrent.

Augmentation des cotisations de base de 2€ pour les cheminots (de 23 à 25€) et de 3€ pour les extérieurs (de 28 à 31€). Les cotisations de sections ne changent pas.

Gala de danse : total charges : 830.42 €,total produits : 1586.00 € : solde positif : 755.58 €

Réparation du camion : devis de 1800 € pour un joint conique de 3.5€. Il est vrai avec le contrôle technique.

Les sections qui ont besoin de louer du matériel de scène doivent passer par le bureau qui possède une carte d'adhérent à l'ARTDAM.

Les bulletins d'adhésions 2018/19 sont prêts et le fichier sera envoyé aux responsables de section par le secrétaire adjoint. Il sera adjoint pour les mineurs d'une autorisation parentale et un droit à l'image.

#### > Sections:

• Photo : studio photo

Les modèles qui participent ne sont pas adhérent (e) à l'UAICF DIJON. Ils ne sont donc pas assurés lorsqu'ils sont dans nos locaux.

Il leur sera demandé de bien vouloir remplir une décharge sur le modèle de la danse.

Il n'est pas possible d'installer des écrans de fond dans la salle Vittu.

## • Informatique:

La fibre sera installée rue Léon Mauris le 9 juillet

#### Arts graphiques et plastique :

Le vernissage (les Arts au soleil) à Corcelles les Monts s'est très bien passé. Monsieur Demolombe était présent.

A St Julien expo de peinture et d'arts manuels (avec 2 dentelières), beau temps, exposition de qualité de nombreux visiteurs. Réception par la Mairie de St Julien L'année prochaine, suite à l'invitation du maire, ça se passera à Brétigny.

 <u>Danse</u>: la soirée récréative de fin d'année (30 juin) a été un succès, à remarquer la bonne progression des enfants. A la demande du professeur une carte cadeau sera offerte aux quatre étudiants qui ont fait le fil rouge lors du Gala. (accord du CA, valeur unitaire de la carte Cadeau la Poste : 30.00€.)

#### • Généalogie :

Un forum est organisé à Lyon en novembre et une réunion à Corcelles en décembre avec le club local.

Un compte rendu de conférence de Mr Hähnel est en annexe 2 au PV

#### • Modélisme :

Deux expositions ont eu lieu : au jardin d'Arcadie à Dijon et une autre à Toul. Le club rénovera la maquette de la CC 7107 qui est actuellement au dépôt SNCF de Perrigny

## • Théâtre :

Les spectacles débuteront fin octobre début novembre

Le président CHARCHAUDE Marc Le Secrétaire REBOURG Michel

## Annexe1

Compte-Rendu des Assises des Associations Vendredi 25 Mai 2018 à Dijon Métropole

Accueil des participants. Puis installation dans l'amphithéâtre.

Les adjoints au Maire de Dijon présents sont : Claire Tomaselli, Stéphanie Modde, Christine Martin, Christophe Berthier, Sladana Zivkowitz, Joël Mekhantar

Claire Tomaselli, adjointe au Maire de Dijon, déléguée aux sports et Christophe Berthier, adjoint au Maire de Dijon, délégué à la vie associative, à la fraternité, à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'accessibilité, prennent la parole à tour de rôle pour : « ... souligner la place importante de la vie associative à la Ville de Dijon, beaucoup de travail a été accompli ces deux dernières années, Claire Tomaselli passe le témoin à Christophe Berthier qui remercie les services de la Vie Associative et les agents de la maison des associations. Les associations sont des acteurs de la vie à Dijon et sont les défenseurs de valeurs essentielles : solidarité, sociabilité, vivre ensemble... ».

Ils donnent rdv à tous les présents pour le Grand Déj' des Associations le 23 septembre 2018. « Ce matin plus de 200 associations sont présentes à ces assisses. La ville de Dijon est vraiment très attachée au bénévolat et nous sommes très touchés par votre présence massive, au-delà de nos espérances à ce rdv » (M. Christophe Berthier). Depuis la première édition, en 2003, la volonté du maire de Dijon, François Rebsamen a été de se rapprocher du monde associatif qui représente un poids social et économique important. C'est un lieu de cohésion sociale qui favorise la compréhension mutuelle face à la haine.

Sur la plateforme mise en place par la Ville de Dijon, les associations trouvent un outil facile et pratique.

Un échange a lieu avec les représentants des associations qui posent des questions aux représentants de la Mairie.

- -Mutualisation et subvention pour service civique. (la mutualisation des services n'entraine pas le partage de la subvention obtenue pour cela)
- -Difficulté pour remplir les demandes de subventions depuis la mise en place du système de demande par informatique, de savoir quels critères se rapportent aux problématique spécifiques de certaines associations. (Les critères sont retravaillés chaque année et évoluent, persévérez à demander une subvention.)
- -Régler les problèmes de communication. (Aide possible de l'OMS, valorisation des actions dans le magazine de la ville, etc.)
- -Recherche d'aide pour les actions à l'international. (par les services de la ville mais aussi renseignements auprès de trois structures disponibles à la maison des associations, de Bourgogne Franche-Comté International qui peut fournir des financements complémentaires à la Ville de Dijon)
- -Comment se positionner quand on est une association à multiples activités ? (cela n'empêche pas la demande de subventions, des réponses peuvent également être apportées par l'OPAD si cela concerne la tranche d'âge spécifique pour certaines activités)
- -Associations Handisport : recherche de lieu de stockage pour du matériel spécifique et de moyen de transport pour activités extérieures, renseignements pour obtenir un service civique. Sensibilisation et information pour trouver des bénévoles. (Faire une demande spécifique à la Ville. Rien ne peut se faire sans demande écrite. Renseignements auprès du stand Unicités pour le service civique. La ville développe le bénévolat de la part des étudiants avec le système mis en place avec 8h de mise à disposition contre bourse de la Ville. Pour les locaux se rapprocher des bailleurs sociaux qui ont des locaux à mettre à disposition contre un loyer modéré aux associations. Pour avoir des bénévoles, il faut communiquer sur l'association, se faire connaître et le second volet c'est la valorisation du bénévolat.

- Certains demandent si un label Just Dijon ne les rendrait pas plus lisibles.(voir avec Mme Danielle Juban)
- Existe-t-il des subventions ponctuelles, pour de jeunes associations ? ( il faut un an de vie pour déposer une demande de subvention, les subventions exceptionnelles existent, voir sur le site.
- Comment obtenir l'Intérêt Général ? (Se rapprocher de la Maison des Associations)

Claire Tomaselli précise, en réponse à un participant, que les invitations doivent être adressées au Maire et son cabinet se charge de trouver l'élu disponible, cela n'empêche pas d'inviter personnellement un élu dont on est proche.

Christophe Berthier rappelle la présence de stands de fondations(SNCF, etc.) à l'extérieur sous la verrière, les associations peuvent se renseigner auprès d'elles, leurs fonds viennent en complément des subventions. Également présents l'AMACOD, l'association Unis-Cité, le Centre de Ressources Dijonnais de la Vie Associative (propose des formations, de l'accompagnement de projets, de l'information), de la Maison des Associations.

La réunion commune prend fin et les participants se répartissent dans les trois ateliers proposés par la Ville de Dijon.

Atelier 1 : les différentes formes de valorisation du bénévolat

Atelier 2 : la pérennisation de l'emploi dans les associations

Atelier 3 : les associations et le numérique

N'ayant pu m'inscrire au premier atelier, qui présentait un intérêt pour moi, j'ai quitté les assises après la fin de cet échange.

Patricia Perrot

#### Annexe 2

CONFÉRENCE du lundi 5 février 2018, de M. Bernard HÄHNEL, président de l'A.D.I.F., sur la Déportation en Bourgogne Franche-Comté.

A l'initiative de Daniel Barrand et Jean-Louis Ponnavoy, M. Hähnel a accepté de nous faire une conférence sur le sujet de la Déportation en Bourgogne Franche-Comté. Lors de leur rencontre préparatoire, ils ont échangé sur diverses problématiques que M. Hähnel va essayer de traiter lors de cet échange avec les membres de la section généalogie de Dijon-Dole-Besançon et les membres du C.A. de l'UAICF qui ont été invités. L'A.D.I.F. (Association des Déportés Internés et Familles) est une association d'entraide des déportés, des veuves et des familles de déportés, présidée par M. Hähnel dont le père a été déporté.

Sous le terme de Déportation on trouve plusieurs motifs qui ont entraînés celle-ci :

- 1. au début, dans les années 1940, des travailleurs volontaires partis en Allemagne où d'après la propagande du gouvernement de Vichy, le travail était abondant, lucratif et la vie plus belle pour les travailleurs et leurs familles.
- 2. À partir des années 1942, le service du travail obligatoire (STO) qui a envoyé travailler dans des usines allemandes les jeunes gens arrivés à l'âge de conscription, sous le contrôle de ses usines. Ces personnes n'ont pas le titre de déportés du travail.
- 3. Dès 1940 et jusqu'en 1944, la répression a envoyé en camps de concentrations, avec ou sans jugement, après arrestation (et torture). Beaucoup de ces arrestations faisaient suite à dénonciation souvent rémunérée.
- 4. Dès la promulgation des lois anti-juives, déportation dans un but d'extermination des populations juives, recensées comme telles et porteuses de l'étoile jaune, dénoncées par des collaborateurs du régime de Vichy quand elles essayaient de fuir l'horreur.

5. Dès le début de la Résistance, et de ses faits d'armes, déportation après rafle, attentat, etc., quand les personnes ne sont pas fusillées sur le champ.

Il n'y a pas de trajet type, pour la Déportation, c'est du cas par cas. La région de Dijon envoyait ses prisonniers à Stuttgart, prison de regroupement en Allemagne, mais pas seulement... (Il y avait trois circonscriptions militaires (Militarverwaltungsbezirk) en zone occupée. Circonscription A (Saint Germain), Circonscription B celui de Dijon, siège d'un poste Abwehr dont la compétence s'étend jusqu'en Suisse et en Belgique et Circonscription C celui de Bordeaux-Angers. )

Les différentes forces de Polices Françaises et Allemandes, stationnées à Dijon, ont réprimé les populations et envoyé beaucoup de gens en Déportation.

La Répression a d'abord été menée par la Police du gouvernement de Vichy. Il y avait une section de 24 policiers qui étaient spécialisés dans la répression des communistes. Également les Corps Francs de Côte d'Or qui luttaient contre la Résistance et le Terrorisme. Puis, la Milice Française, de Darnand, environ 100 personnes, dès juillet 1944. Ceci pour les Français. Les Allemands, depuis 1940, déployaient rue de Metz, la GFP Geheime FeldPolizei, spécialisée dans la lutte contre la résistance intérieure et extérieure et devait assurer la sécurité des forces armées, (son action et ses méthodes lui valent le surnom de « Gestapo de la Wehrmacht » dont elle dépendait ; elle organisait la Répression des actes de sabotage et de propagande antinazis. A partir de 1940, elle sera transformée en SD Sicherei Polizei, sise rue du Dr Chaussier, ses membres deviendront SS et membres de la Gestapo ; elle comprendra alors 50 agents très déterminés et odieux qui pratiqueront la torture dans les caves de l'immeuble, assistés par des éléments français. L'Abwehr de l'amiral Canaris a son siège à Dijon, ses éléments étant chargés d'infiltrer la Résistance. A l'été 44 on trouvait à Dijon 2 bataillons de Cosaques très agressifs.

L'efficacité des troupes d'Occupation nazies a été accrue par la Collaboration des français : les Miliciens du Bd Carnot, les français sous uniformes allemands de la place Blanqui (actuel parvis Saint-Bénigne) qui font du renseignement, arrêtent, pillent, torturent, tuent. Les allemands laissaient aux policiers et gendarmes français le soin de procéder aux arrestations qu'ils avaient décidées.

A la Libération, il y a eu des règlements de compte (11 Septembre 1944 à Dijon) ; bien que De Gaulle ait pris soin, afin d'éviter le phénomène d'émiettement de la chaîne de décision au sein de la Résistance, de faire signer un engagement par régiment régional – ici le régiment Bourgogne.

Mais ce qui a fait beaucoup de mal, ce sont les dénonciations. Dont beaucoup étaient monnayées auprès des Allemands qui étaient prêts à tout pour obtenir des renseignements sur la Résistance et ses réseaux.

On peut ici parler de « l'affaire Werner », major de la Wehrmacht tué par la Résistance. Sa voiture a d'abord fait l'objet d'une attaque, Werner a été blessé puis les Maquisards l'ont fait soigner par le Dr Quignard. La Résistance a exigé la libération d'un des leurs en échange du major Werner. Les Allemands ne cédaient jamais à ces conditions, ils ont fait venir des renforts et attaqué le Maquis, qui a procédé à l'exécution du major Werner. Il y a eu des morts, des arrestations, le Maquis a été démantelé. Un procès s'est tenu salle des États à Dijon, les condamnés ont été fusillés au stand de tir de Montmuzard (l'appellation Mur des fusillés étant le nom de l'actuel Mémorial), ils étaient quinze patriotes du Maquis Bernard. 28 autres personnes furent dans les semaines qui suivirent, envoyés dans les camps, sans jugement, 12 ne revinrent pas.

Les Bourguignons ont été déportés dans plusieurs lieux :

à Dachau : 209 personnes, Auschwitz : 189 personnes, Buchenwald : 173 personnes, Neuengamme : 103 personnes, Struthof : 87 personnes, Ravensbrück : 82 personnes, ... Plus d'autres camps.

Il y a eu plus de déportés en ville qu'à la campagne. Sur le total de personnes déportées, seulement 50 % sont revenues à la Libération des camps et dans les dix années qui suivirent beaucoup moururent des suites de leur internement.

Dans les camps, tout était organisé.

A l'arrivée, les personnes étaient triées suivant leur état de santé, les plus faibles étaient éliminés. Il y avait une hiérarchie entre internés, ceux qui parlaient allemand (hollandais, polonais, germanophiles, ...) prenait l'ascendant sur les autres. Il y avait aussi une graduation sociale. Tout était codifié par l'administration nazie, très organisé.

Des expériences médicales étaient menées par un service de la SS pour « purifier la race ». Au départ, il y avait des études anatomiques pour réaliser un « standard de race ». Puis des « médecins » ont travaillé sur des sujets de recherches qui les intéressaient avec de vrais cobayes, comme le très connu Mengelé au sujet de la gémellité. Ainsi des essais ont eu lieu sur : les basses températures, les sulfamides, les rayons X, la pression atmosphérique. Il y avait aussi des sujets qui intéressaient les laboratoires pharmaceutiques qui pouvaient réaliser leurs essais à grande échelle.

Ainsi, le professeur Hirth de la faculté de Strasbourg menait une étude sur les tziganes ; Au camp du Struthof, les tziganes étaient passés en chambre à gaz dès leur arrivée puis leurs organes étaient acheminés à la faculté de Strasbourg (faisant partie de l'Allemagne nazie) où ce professeur tenait la chaire d'anatomopathologie.

Certains déportés se sont retrouvés en citadelle et non en camp de concentration.

La vie dans les camps était très dure, peu de nourriture, travail forcé aux horaires importants, hébergement dans des baraquements aux châlits occupés par plus de personnes que prévues. Sans compter les maladies, les parasites, qui proliféraient du fait de la malnutrition, des conditions de survie et de la promiscuité. Une personne malade avait peu de chance de rester vivante. Certains déportés, qui mourraient de faim, ont raconté avoir ingéré de la viande humaine pour survivre...

En ce qui concerne Dijon, nous ne pouvons passer sous silence l'affaire Marsac qui a eu lieu en février 1945.

Marsac était un commissaire de la police française, devenu rapidement commissaire de police principal puis, zélé serviteur de Vichy et de la Gestapo, collaborateur revendiqué, responsable de nombreuses tortures lors d'arrestations de Résistants. Arrêté à la Libération de Dijon, l'audience de son procès fixée le 14 février a été ajournée. Pour motif que tous les déportés, dont ceux qui auraient eu à souffrir des traitements de Marsac, n'étaient pas encore rentrés des camps. Marsac était détenu à la prison de Dijon. Une manifestation est organisée à l'initiative du parti communiste Salle de Flore pour protester contre le renvoi du procès. Un cortège de manifestants se rend au palais de justice puis à la prison. La foule pénètre dans la prison, on ne sait si les gardiens ont cédé face à la foule ou s'ils étaient en accord avec elle. Les gardiens ont sorti Marsac de sa cellule, la foule s'en et emparé et la population présente a demandé la mort. Marsac a été lynché, pendu à un arbre devant la prison puis exposé au public sur les grilles devant le palais des Ducs de Bourgogne. Des questions se posent : a-t-il été tué avant d'être livré à la foule ou par les manifestants ? A-t-il été éliminé afin qu'il ne livre pas les noms de ses complices ?

Questions : est-ce qu'il y avait des convois qui partaient de la gare de Dijon pour les camps de concentration ?

En ce qui concerne les juifs arrêtés à Dijon, ils étaient dirigés sur Drancy et ce sont les autorités allemandes qui organisaient les convois vers Auschwitz. Avec une sélection dès l'arrivée des malades, personnes âgées, jeunes qui partaient directement vers les chambres à gaz de la solution finale et les fours crématoires.

Pour les autres Déportés, ils allaient à la prison de Dijon et subissaient des interrogatoires musclés rue du Dr Chaussier par la Gestapo, passaient ou non en jugement et s'ils n'étaient

pas exécutés avant partaient pour la prison de Compiègne et vers l'Allemagne et le camp de Bergen-Belsen.

Les femmes étaient détenues à la prison de Dijon et subissaient des interrogatoires dont beaucoup d'entre-elles ne parlent pas vu la violence exercée envers elles lors de ceux-ci puis elles étaient envoyées au centre de regroupement de Romainville direction Ravensbrück. Au camp, elles étaient d'abord soumises au tri puis à quarantaine et étaient après envoyées soit dans des commandos pour le travail soit pour servir de cobaye dans des expériences médicales. Les femmes étaient encore plus durement malmenées dans les camps où le viol était monnaie courante.

M. Hähnel nous fait la lecture du témoignage d'un déporté recueilli par sa petite-fille avant son décès. Né en 1924, libéré en 1945 à Bergen-Belsen.

La conférence prend fin vers 16h20. Nous remercions M. Hähnel de son exposé et le convions au pot de l'amitié.

Rédaction d'après ses notes de Patricia Perrot, revue et corrigée par, Daniel Barrand et Bénigne Dupaquier